

LES GRANDS DOSSIERS

LE PARC DU CANAL DE SOULANGES

Principal projet de développement régional

Abandonné comme voie navigable depuis 1959, le canal de Soulanges a fait l'objet de plusieurs études visant à le réhabiliter et à en faire un parc régional. L'emplacement du Parc du canal de Soulanges s'étend sur environ 100 hectares.

Le parc et ses abords constituent un espace à haut potentiel récréatif et touristique et le canal de Soulanges est considéré comme le plus important site patrimonial de Vaudreuil-Soulanges. Le canal a la particularité de traverser différents milieux et ambiances, passant par des paysages villageois, ruraux, agricoles et plus urbanisés. Entre les lacs Saint-François et Saint-Louis, le canal présente un dénivelé total de 25,6 mètres sur une longueur de 12,8 kilomètres. Après plusieurs études et projets de développement et même de réouverture, la MRC a retenu une nouvelle vision s'inscrivant dans le cadre d'un développement régional cohérent en respect du milieu et de ce patrimoine exceptionnel.

De nombreuses rencontres avec des gestionnaires de canaux patrimoniaux en Europe, ont permis de revoir la mise en valeur de ce type d'infrastructure patrimoniale et de mieux cerner le potentiel de développement économique relié aux activités récréotouristiques de ce territoire.

Subséquemment la MRC a travaillé à mettre en place un cadre juridique pour se donner les moyens de développer ce territoire unique en mettant en valeur son patrimoine tout en développant les aspects culturel, social et économique de la région.

La MRC retient le cadre juridique du parc régional et enclenche des discussions avec le ministère des Transports, le gestionnaire du canal, propriété du gouvernement du Québec, pour faire du canal de Soulanges un parc régional. Parallèlement à cette démarche, la MRC travaille plusieurs aspects reliés au canal :

- Adoption d'un modèle de gouvernance;
- Mise en place de la Société du Parc du canal de Soulanges pour assurer la gestion du parc;
- Mandat à Développement Vaudreuil-Soulanges pour développer les opportunités d'affaires reliées au parc régional;
- Réalisation d'une proposition de restauration des ouvrages de maçonnerie par monsieur Luc Noppen et son équipe et dépôt au MTQ;
- Étude sur le Petit Pouvoir, demande de révision de son classement et réalisation d'un livre par monsieur Luc Noppen;
- Réalisation d'un concours de projet pour l'aménagement culturel et paysager du parc du canal-de-Soulanges en collaboration avec le MCCQ et développement d'un plan directeur pour le territoire du parc;
- Collaboration MRC-MCCQ pour que le MTQ procède à la restauration du Petit Pouvoir, bâtiment classé, propriété du MTQ, laissé à l'abandon (travaux de mise à niveau du bâtiment en cours prochainement).

Toutes ces actions marquent un changement majeur pour ce territoire laissé à l'abandon. La MRC prend en main son développement pour mettre en valeur notre plus important site patrimonial. Le parc du canal de Soulanges devient ainsi le principal projet de développement régional de la MRC. La finalité est de remettre à nos citoyens un espace récréatif de grande qualité tout en se réappropriant notre histoire régionale.

LE PLAN CLINIQUE DE L'HÔPITAL RÉGIONAL DE VAUDREUIL-SOULANGES

Mise en contexte

En 2010, la MRC de Vaudreuil-Soulanges et le Centre de Santé et de Services sociaux de Vaudreuil-Soulanges ont travaillé conjointement afin de déterminer l'emplacement optimal pour y implanter le futur hôpital régional. Le terrain situé au carrefour de l'autoroute 30 et 40 est celui qui offrait l'emplacement idéal de desserte pour les citoyens de Vaudreuil-Soulanges. À l'arrivée du nouveau gouvernement en 2018, ce dernier a voulu reculer sur le choix du site qui faisait l'unanimité huit ans plus tôt en raison principalement des pressions de la Communauté métropolitaine de Montréal. Il s'en est suivi une forte mobilisation du conseil de la MRC afin que le gouvernement maintienne le site privilégié par la MRC. Finalement, en février 2019, le gouvernement de la CAQ s'est rendu à l'évidence et a confirmé que l'hôpital serait implanté au site privilégié par la MRC puisqu'il s'agissait du point optimal de desserte.

Le gouvernement a également inscrit ce projet dans la *Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructures*. Les travaux ont débuté sur le site au courant de l'été 2021.

Toutefois, la concrétisation de ce projet a créé de nombreux mécontents dans la MRC de Beauharnois-Salaberry et un groupe de citoyens et de députés se sont mobilisés afin que le gouvernement revienne sur sa décision de relocaliser le Centre mère-enfant vers l'hôpital de Vaudreuil-Soulanges. À la suite de cette contestation, le gouvernement a demandé au Centre intégré de Santé et de Services sociaux de la Montérégie-Ouest de revoir son plan clinique pour l'ensemble de son territoire sans compromettre l'échéance pour l'ouverture de l'hôpital.

Enjeux

Malgré les pressions de certains députés et groupes de la Montérégie-Ouest, la position de la MRC est à l'effet qu'il faille éviter de politiser le débat entourant le plan clinique du CISSSMO et les services qui seront offerts dans les divers hôpitaux. En raison de l'importance des enjeux de santé y étant rattachés, il est nécessaire de se fier aux données démographiques et statistiques afin de desservir au mieux la population de la Montérégie-Ouest.

Le CISSSMO a mis en place une Table des partenaires pour son plan clinique à laquelle siège la MRC. Des représentants de la MRC siègent également aux trois comités suivants reliés à la construction de l'hôpital : Comité municipal, le Comité d'infrastructures ainsi que le Comité de voisinage.



Étapes à venir

La MRC poursuivra son implication active au sein des différents comités de travail sur l'hôpital et fera les pressions nécessaires afin de maintenir l'échéancier pour la construction de l'hôpital de Vaudreuil-Soulanges.

L'hôpital régional de Vaudreuil-Soulanges devrait accueillir ses premiers patients en décembre 2026.



TERRITOIRES INCOMPATIBLES AUX ACTIVITÉS MINIÈRES

Après 35 ans de débats, les MRC ont obtenu du gouvernement un certain pouvoir afin de planifier l'exploration et l'exploitation des mines.

L'exercice de planification réalisé par la MRC dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement et de développement a fait ressortir les limites des possibilités de planifier notre territoire par rapport à l'application des orientations gouvernementales : « *pour assurer une cohabitation harmonieuse de l'activité minière avec les autres activités du territoire* », deux aspects majeurs de notre territoire ne sont pas entièrement protégés de l'exploitation minière.

Les principaux enjeux : la protection de l'eau potable et le mont Rigaud

Pour la MRC de Vaudreuil-Soulanges, c'est **18 municipalités** et plus de **95 000 citoyens** qui puisent leur eau potable dans les réserves d'eau souterraines en plus du futur hôpital situé à Vaudreuil-Dorion.

Les orientations gouvernementales ne protègent pas les réserves d'eau souterraines. La MRC de Vaudreuil-Soulanges a déjà complété une première étude, **Projet de connaissance des eaux souterraines de Vaudreuil-Soulanges**, par des équipes spécialisées de l'UQAM et de la Polytechnique. La MRC participe à la poursuite d'autres recherches avec l'UQAM et l'Université de Montréal, afin d'approfondir ses connaissances pour mieux connaître et ainsi mieux gérer et protéger cette ressource essentielle pour la population mais également pour les activités institutionnelles, économiques et de sécurité civile.

En complétant l'exercice de planification avec les orientations gouvernementales et en suivi de nombreuses rencontres avec tous les ministères impliqués (MERN, MAMH, MELCC), la députée de Soulanges, madame Marilyn Picard, et des membres du bureau du cabinet du ministre Jonatan Julien, il demeure qu'une partie de la zone de recharge de l'aquifère et un secteur important du mont Rigaud sont toujours disponibles à l'exploitation minière, soit **1 417 hectares non protégés**.

LE MONT RIGAUD : UN ATOUT UNIQUE POUR LA RÉGION

Le mont Rigaud est reconnu comme un joyau naturel exceptionnel et un pôle touristique majeur pour la région : il s'agit de l'unique élément montagneux naturel de Vaudreuil-Soulanges. Le mont Rigaud est d'ailleurs identifié comme un équipement régional par la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Le mont Rigaud s'élève à environ 230 mètres d'altitude et présente une superficie totale de 4924 hectares (49 km²) s'étendant sur trois municipalités (Rigaud, Très-Saint-Rédempteur et Sainte-Marthe) et est reconnu par une affectation particulière (aire du mont Rigaud « MTR ») au schéma d'aménagement.

Le mont Rigaud domine le paysage régional : il est à la fois un point de repère, un lieu de biodiversité d'une grande qualité, mais aussi un lieu d'activités humaines, notamment un lieu de résidence, de récréation, de prière, de découverte pour les amateurs de biologie, d'astronomie, etc.

Le mont Rigaud constitue une ressource unique à préserver et à mettre en valeur pour la population mais également pour le plaisir des visiteurs. Certains des attraits du mont Rigaud, tels la Sucrierie de la Montagne, l'auberge des Gallant et le Sanctuaire Notre-Dame-de-Lourdes, accueillent depuis de nombreuses années des touristes des quatre coins du monde. Soulignons cependant le manque d'aménagements et de structures d'accueil pour les visiteurs.

La planification

Dans le but de conserver les caractéristiques uniques du mont Rigaud, un premier exercice de planification régionale a été réalisé en 1993 et un chapitre complet a été ajouté au schéma d'aménagement.

En 2015, la ville de Rigaud, appuyée par la MRC, a entamé une vaste réflexion sur la planification du mont dans le but de proposer une nouvelle approche de planification et d'encadrement des interventions considérant les connaissances acquises au niveau environnemental, et ce, dans une approche de développement durable.

Le conseil de la MRC a adopté un règlement de contrôle intérimaire le 22 juin 2016 et *Le schéma d'aménagement de 3^e génération* a intégré le contenu réglementaire du RCI et les éléments des études environnementales effectuées par la ville de Rigaud. À ce jour, une poursuite pour expropriation déguisée est toujours en cours malgré des modifications au RCI permettant la construction résidentielle sur les terrains en litige.

La MRC s'est jointe à la ville de Rigaud pour financer 50 % des coûts (100 000 \$) pour la réalisation d'un Plan directeur pour la conservation, la mise en valeur et le développement d'un tourisme durable sur le mont Rigaud. Afin de permettre le développement cohérent des actions de préservation et le développement des activités récréotouristiques sur l'ensemble du mont Rigaud.

Les acquisitions de terrains pour la protection

En 2012, deux premières initiatives privées de conservation ont vu le jour. D'abord, l'acquisition de 110 hectares par l'organisme Nature-Action Québec dans la municipalité de Sainte-Marthe visant à protéger à perpétuité cet espace, lequel représente seulement 2,2 % du mont Rigaud. On retrouve également une propriété de 10,69 hectares en bordure du chemin Saint-Georges à Rigaud, propriété de la Société canadienne de la Conservation de la nature.

Le 24 avril 2019, Nature-Action Québec a annoncé l'acquisition de propriétés sur le mont Rigaud dans le «*but premier de conservation des milieux naturels d'importance, mais également dans le but de maintenir les services écosystémiques essentiels que fournissent les milieux naturels.*»¹ Cette acquisition s'inscrit dans le cadre du projet d'acquisition d'aires protégées pour la ceinture verte du Grand Montréal. Par ailleurs, le 25 août 2019, une subvention de 325 000 \$ a été octroyée à Nature-Action Québec afin de permettre le rachat de 63 hectares de terres pour assurer la protection et la préservation du mont Rigaud.

En 2018, une initiative publique majeure de la ville de Rigaud, en collaboration avec la MRC de Vaudreuil-Soulanges, a permis la constitution d'une fiducie d'utilité sociale à des fins de conservation perpétuelle et de gestion durable des milieux naturels du mont Rigaud, soit la fiducie de conservation du Patrimoine naturel de Rigaud. La mission de cette fiducie foncière est de protéger et d'aménager le mont pour la préservation et la protection de son environnement au bénéfice de Rigaud et de la région de Vaudreuil-Soulanges.

De plus, la MRC a adopté en 2018 le Règlement numéro 242 déterminant l'emplacement du parc régional du mont Rigaud favorisant notamment le processus d'acquisition de terrains avec la Fiducie. Le 5 juillet 2019, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a consenti 341 228 \$ à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour l'acquisition de terrains à haute valeur écologique en vue de la création d'un parc régional au mont Rigaud. Ce projet d'acquisition de terrains est un processus en continu et les demandes de subvention se poursuivent.



Sommet du Mont Rigaud, crédit photo : L'art de capter par Josiane Farand

¹ http://www.nature-action.qc.ca/site/nouvelle/accroissement-important-de-la-superficie-des-aires-protgees-de-la-ceinture-verte-du-grand?fbclid=IwAR0FNDWn9upzX9kevaqjMd_dLv-RQUHInxYnrz3_OGr21ITNm-nL9-iX5zc

PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

La MRC doit élaborer un Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) à l'échelle de son territoire selon les dispositions de la Loi sur la Conservation des milieux humides et hydriques.

Qu'est-ce qu'un PRMHH?

Le PRMHH est un document de planification visant à conserver les milieux humides et hydriques d'intérêt présents sur le territoire d'une MRC, et ce, en tenant compte des fonctions écologiques qu'ils remplissent et les bénéfices qu'ils rendent à la collectivité. Les décisions en matière de conservation de ces milieux doivent également être compatibles avec l'aménagement et le développement du territoire.

Les étapes d'élaboration du PRMHH :

1 Préparation et amorce de la démarche

• • • • •

Vise à établir le processus d'élaboration du plan et à faire la collecte et la gestion des données disponibles.

2 Portrait du territoire

• • • • •

Décrit les caractéristiques du territoire et documente l'état de la situation selon le contexte d'aménagement et de l'environnement.

3 Diagnostic des milieux humides et hydriques

• • • • •

Identifie les milieux d'intérêt pour la conservation sur le territoire et alimente la réflexion sur la planification du territoire (méthodologie).

4 Engagement et conservation

• • • • •

Identification des milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation et choix de conservation.

5 Élaboration d'une stratégie de conservation

• • • • •

Mise en place d'un plan d'action énonçant les actions envisagées pour atteindre les objectifs de conservation.

Le PRMHH se doit également d'être élaboré en respectant les **trois grands principes** suivants :

- Atteinte d'aucune perte nette
- Assurer une gestion par bassin versant
- Tenir compte des changements climatiques



Les acteurs

Pour l'accompagner et l'alimenter dans sa démarche d'élaboration du PRMHH, la MRC a mis en place la structure suivante où chacun des acteurs est interpellé à différentes étapes du processus :



Le processus de consultation

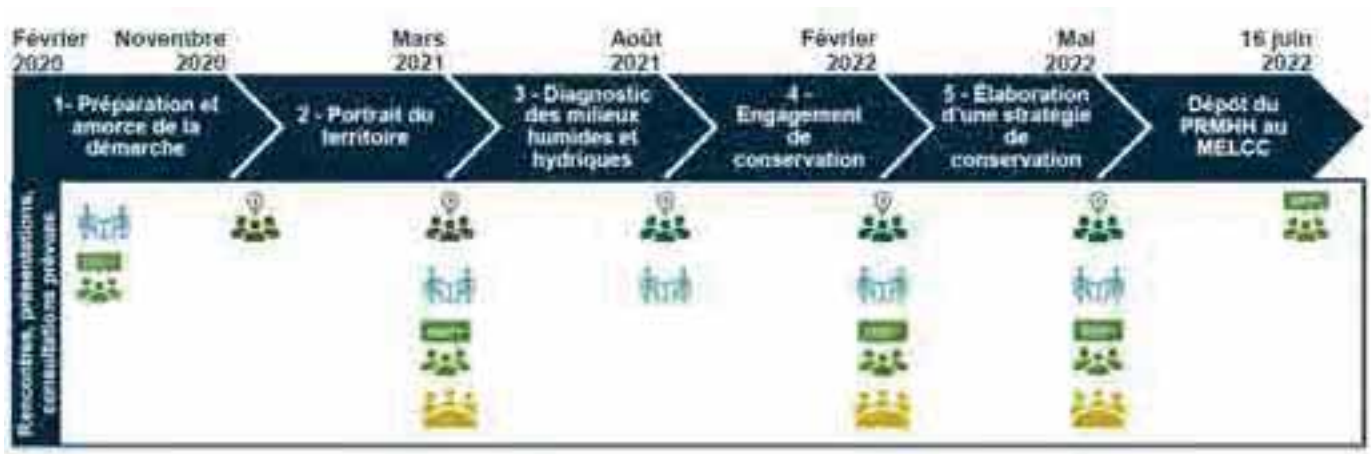
Le processus de consultation vise à consulter l'ensemble des citoyens, des acteurs et des collaborateurs du territoire en lien avec la protection des milieux humides et hydriques.

Cette consultation se fait via un sondage et a pour but de récolter les diverses préoccupations, suggestions, attentes et tout autre commentaire permettant de bonifier la démarche du PRMHH. Les informations recensées par cette consultation permettront de contribuer à l'élaboration d'objectifs de conservation fidèles à la réalité et aux attentes du milieu.

La finalité du PRMHH sera d'identifier les milieux humides et hydriques du territoire de la MRC qui devront faire l'objet, soit d'une protection, soit d'une utilisation durable ou soit d'une restauration/création.

Lorsque le PRMHH sera approuvé par le ministre, la MRC devra alors assurer la compatibilité de son schéma d'aménagement et de développement avec celui-ci et l'application réglementaire s'effectuera par les règlements municipaux qui se conformeront au schéma d'aménagement.

L'échéancier de réalisation



Légende :

- Comité de travail technique
- Table régionale d'aménagement
- Conseil de la MRC
- Collaborateurs essentiels et concernés

LA PLANIFICATION RÉGIONALE DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Selon la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)* les municipalités régionales doivent élaborer et maintenir en vigueur un plan de gestion des matières résiduelles pour leur territoire. La MRC ayant une partie de son territoire sous la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), deux plans sont en vigueur. Le Plan métropolitain des matières résiduelles (PMGMR) et le Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Vaudreuil-Soulanges (PGMR).

Les PGMR doivent être élaborés en tenant compte de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, dont l'objectif principal est d'éliminer le résidu ultime.

Les PGMR énoncent des orientations et des objectifs à atteindre en matière de récupération, de valorisation et d'élimination des matières résiduelles, ainsi qu'une description des services à offrir pour atteindre ces objectifs.

La révision des PGMR

Les PGMR doivent être révisés tous les 7 ans. La MRC a ainsi débuté la révision de son PGMR 2024-2030, qui sera déposé pour consultation publique en 2022. La CMM suivra ce même processus pour le PMGMR.

L'objectif ultime du troisième PGMR de la MRC est de **réduire la quantité de matières résiduelles** éliminées. Cinq grandes orientations sont proposées pour atteindre cet objectif :

- 1 Favoriser la réduction à la source et le réemploi;
- 2 Augmenter la valorisation des matières organiques;
- 3 Optimiser les services des matières recyclables;
- 4 Accentuer les efforts d'information, de sensibilisation et d'éducation;
- 5 Améliorer la performance des secteurs ICI et CRD.

LA MODERNISATION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE ET DE LA CONSIGNE – PROJET DE LOI 65

En mars 2021, l'Assemblée nationale du Québec a adopté le Projet de loi 65 accordant les pouvoirs habilitants au gouvernement pour moderniser les systèmes de consigne et de collecte sélective. La modernisation des deux systèmes permettra de mettre à niveau la consigne qui n'a connu aucune modification depuis 1984 et de rendre les producteurs responsables du cycle de vie complet des produits qu'ils mettent en marché.

Les travaux réglementaires en vue de concrétiser cette modernisation sont en cours. L'entrée en vigueur de la consigne élargie est prévue en décembre 2022 et, pour la collecte sélective, une entrée en vigueur graduelle est prévue jusqu'au 31 décembre 2024.

La modernisation de la collecte sélective amènera des modifications à la gestion contractuelle municipale et au régime de compensation actuel. Un organisme de gestion désigné sera créé afin d'effectuer la transition du système sur une période de trois ans (janvier 2022 à décembre 2024). Cet organisme conviendra d'ententes de partenariat avec les municipalités pour les services de collecte et de transport, et conclura des contrats avec les centres de tri pour la prise en charge de la matière. Les ententes de partenariat avec l'organisme remplaceront progressivement le régime de compensation.

Les impacts pour la MRC

La MRC étant membre du centre de tri Tricentris, les changements proposés dans cette modernisation couperont le lien avec notre centre de tri. Les contrats de traitement de la matière seront éventuellement octroyés par l'organisme de gestion intégrée. La MRC pourra convenir d'ententes pour maintenir les services de proximité pour la collecte et le transport, dont les coûts seront couverts en substitution à la compensation.

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET L'EXEMPLE DE LA COLLECTE DU POLYSTYRÈNE À TRAVERS LE RÉSEAU DES ÉCOCENTRES DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

L'économie circulaire est un modèle visant à optimiser l'utilisation de ressources et à réduire notre empreinte environnementale. À l'inverse de l'économie linéaire qui évolue en ligne droite, de l'extraction des ressources à l'élimination des déchets, l'économie circulaire vise une utilisation judicieuse des ressources en circulation. Par la création de réseaux d'acteurs et de symbiose entre différentes industries, la matière résiduelle de la première peut devenir la ressource de la seconde et ainsi, permettre la réutilisation ou le recyclage d'une matière dans une logique circulaire.

La collecte du polystyrène, un exemple d'économie circulaire

Depuis décembre 2019, les citoyens de la MRC peuvent recycler le polystyrène en l'apportant à l'un des quatre écocentres du réseau. Actuellement refusé dans la collecte des matières recyclables, le plastique no 6 possède un potentiel élevé de recyclage et ce service offre une alternative au citoyen pour en disposer de façon écologique. L'implantation de cette collecte permet de recycler le polystyrène alimentaire, d'emballage (styromousse) et de construction.

Le polystyrène reçu aux écocentres est collecté par l'entreprise Polymos, située à Terrasse-Vaudreuil, qui assure la valorisation du polystyrène à travers les différentes filières partenaires de recyclage. Dans un principe d'économie circulaire, le polystyrène est réintroduit dans la fabrication de nouveaux produits, permettant de réduire les quantités envoyées à l'enfouissement et d'éviter de stimuler l'industrie pétrolière.

Après bientôt deux ans d'implantation, **1423 sacs de polystyrène** ont été collectés, soit l'équivalent du contenu de près de 100 conteneurs maritimes. Bien que léger et constitué principalement d'air, 14,5 tonnes de polystyrène ont été détournées de l'enfouissement.



LE PLAN D'ACTION RÉGIONAL DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

La MRC a entamé le pas dans la lutte contre les changements climatiques en devenant membre du programme *Partenaire dans la protection du climat (PPC)* de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) en 2017. La première étape du programme a été complétée la même année avec l'élaboration d'un inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire.

En 2018, la MRC a effectué des consultations auprès des municipalités et des parties prenantes du territoire pour déterminer un objectif de réduction des GES et élaborer un plan d'action. À la suite des consultations, le conseil de la MRC a adopté un objectif de 13 % de réduction des GES pour 2026 selon les émissions de 2016, ainsi qu'un plan d'action régional de réduction des émissions de GES, complétant ainsi les étapes 2 et 3 du programme PPC. L'étape 4, soit la mise en œuvre du plan d'action, s'échelonne de 2020 à 2026. L'étape 5, le bilan des résultats est planifié pour 2027.

La mise en œuvre du plan de réduction des GES

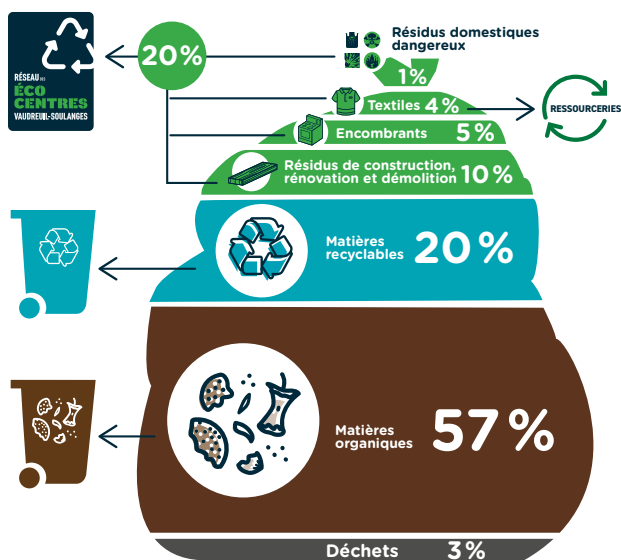
Le plan est constitué de sept axes d'intervention incluant 17 actions de réduction des GES. La mise en œuvre du plan pour l'atteinte de l'objectif nécessite l'intervention de plusieurs acteurs du territoire. La gouvernance est donc un axe qui assure l'intégration des actions à travers les divers comités régionaux.

Le transport, représentant 76,5 % des émissions du territoire, est l'axe prioritaire du plan. Les membres de la table territoriale en transport élaborent des scénarios d'optimisation et de bonification de l'offre de services de transport collectif et actif de la région.

La bonne gestion des matières résiduelles, l'aménagement optimal du territoire, la consommation énergétique des bâtiments sont d'autres axes d'intervention du plan pour lesquels des actions concrètes permettront d'atteindre l'objectif de réduction des GES.

LE CENTRE D'INNOVATION EN VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES VAUDREUIL-SOULANGES

ON **VIDE**
LA **POUBELLE** !
Chaque matière a sa place



Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel, Recyc-Québec et Éco-Entreprise Québec

Pourquoi?

Le projet est intégré à une planification régionale de la gestion des matières résiduelles. C'est une mesure du Plan de gestion des matières résiduelles et du *Plan de réduction des GES* répondant à des enjeux régionaux :

- Réduire l'enfouissement : implanter les bacs bleus, les écocentres et les bacs bruns;
- Implanter une infrastructure régionale de traitement des résidus organiques;
- Réduire les émissions de GES et stocker du carbone.

Comment?

Implanter un centre de compostage régional public comprenant du recyclage de résidus de bois :

- Par la région et pour la région, autonomie régionale et gouvernance publique fondée sur la responsabilité sociale : on contrôle les opérations, des matières acceptées et des débouchés (provenance MRC seulement, priorité à la qualité du compost produit);
- Une collaboration avec la municipalité et la population;
- Une bonification des services aux citoyens, municipalités, industries, commerces et institutions :
 - Compost et paillis gratuit pour les citoyens et les municipalités;
 - Centre de dépôt de résidus de bois (billes de bois, branches, souches);

Objectifs poursuivis par la révision de la Politique relative à la gestion des cours d'eau

- S'arrimer à des projets en développement ou réalisés en lien avec les cours d'eau :
 - Projet d'analyse hydrogéomorphologique de la rivière Quinchien et projet InnEAUvation;
 - Projet sur les eaux souterraines;
 - Cartographie des zones inondables et des zones à risque de mouvement de terrain;
 - Amélioration de la biodiversité de la rivière Delisle et projet de rétention des sols avec Nature-Action (en cours);
- Développer des outils pour faciliter la prise de décisions éclairées sur les interventions que doit réaliser la MRC et améliorer nos pratiques d'intervention;
- Tenir compte du rôle multifonctionnel des cours d'eau : la dynamique d'écoulement, l'hydraulique, la morphologie du lit, le transport des sédiments, le drainage, les fonctions écologiques et fauniques, la localisation dans le bassin versant ainsi que la recharge en eau souterraine.

Étapes à venir

- Rencontres et présentation du projet à la table de l'eau;
- Démarrage du projet en 2022.

LA PROTECTION DES EAUX SOUTERRAINES À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

Mise en contexte

Dix-huit municipalités du territoire de Vaudreuil-Soulanges utilisent l'eau souterraine comme eau potable. Entre 2012 et 2015, une équipe de chercheurs a réalisé un portrait régional sur la caractérisation des eaux souterraines de la région (PACES¹). Cette vaste étude a permis de mettre en lumière les caractéristiques propres à l'eau souterraine afin de favoriser une saine gestion de cette ressource. En suivi de cette étude, le Réseau québécois sur les eaux souterraines a tenu une série de trois ateliers qui ont permis aux acteurs municipaux et locaux de l'eau du territoire de s'approprier les connaissances. Un forum sur les eaux souterraines tenu par la MRC en 2018 a permis de confirmer l'intérêt des municipalités à protéger cette ressource régionale.

Enjeu

La MRC continue de se questionner sur les quantités d'eau disponible et sur la protection de la recharge alors que 54 % de l'eau consommée dans Vaudreuil-Soulanges est souterraine.

Projet de recherche sur l'eau souterraine

Un projet de recherche a obtenu un financement au Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) en collaboration avec l'Université du Québec à Montréal, l'Université de Sherbrooke et IVADO. La MRC contribue financièrement pour 60 000 \$ par année, pendant quatre années, pour ce projet totalisant plus de 625 000 \$.

¹ Larocque, M., Meyzonnat, G., Ouellet, M. A., Graveline, M. H., Gagné, S., Barnette, D. et Dorner, S. 2015. *Projet de connaissance des eaux souterraines de la zone de Vaudreuil-Soulanges - Rapport scientifique. Rapport déposé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques. 202 p.*

PÉRÉQUATION RELATIVE AUX SERVICES DE LA SURETÉ DU QUÉBEC

Les deux unions municipales ont convenu avec le gouvernement du Québec que les municipalités ne paieraient pas plus de 50 % de la facturation totale des services de la Sureté du Québec, basé sur un calcul complexe tenant compte entre autres de la RFU par MRC.

De même, afin que tous les citoyens aient accès à des services policiers de même niveau partout dans les MRC du Québec, les deux unions municipales et le gouvernement ont convenu de mettre en place un système de péréquation qui fait en sorte que toutes les MRC payant plus de 80 % de la facture de la SQ perdent les sommes d'argent entre le 50 % et le 80 %, soit entre 6,5 et 7 millions de dollars par année pour la seule MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Les sommes ainsi recueillies par le gouvernement du Québec sont réinvesties dans les autres MRC ne pouvant fiscalement payer le 50 % de la facturation dite maximale.

La MRC de Vaudreuil-Soulanges est celle qui paie le plus de cette péréquation. Ainsi en 2020, sur une péréquation provinciale payée par quatre MRC de 9 017 062 \$, la part de la MRC de Vaudreuil-Soulanges représente 67,56 %; ce qui constitue une injustice fiscale sans nom (la péréquation devrait être basée sur un apport québécois) en plus d'être une aberration, puisque l'argent perçu pour payer la péréquation se fait sur le salaire déjà imposé de nos citoyens par une contribution sur leurs impôts fonciers. La MRC travaille toujours sur cet épineux et coûteux dossier.

TRANSPORT COLLECTIF ET TRANSPORT ADAPTÉ

Depuis 1998, une douzaine d'études ont été réalisées sur les besoins et les problématiques du transport collectif dans Vaudreuil-Soulanges. Plus récemment, des changements au niveau de la gouvernance métropolitaine ont mené à la création de l'Autorité régionale de transport métropolitaine (ARTM), instance responsable de la planification, du financement et de l'organisation des services de transport collectif et de transport adapté pour l'ensemble du territoire de la CMM. EXO a été désigné comme seul opérateur de services et a intégré les services autrefois offerts et gérés localement par le Conseil intermunicipal de transport de la Presqu'île (CITPI) et l'organisme Transport Soleil. Face à ces changements, la MRC a sollicité en 2019 une subvention auprès du ministère des Transports (MTQ) afin de réaliser une étude de l'offre et des besoins en transport collectif, adapté et actif et d'identifier des pistes de solutions pour bonifier les services offerts à la population. Avec l'appui financier du MTQ, la table territoriale en transport de la MRC a démarré en 2020 le projet d'étude avec la collaboration de la firme Vecteur5.

Au terme du travail avec des groupes de discussion avec l'ensemble des municipalités, d'entrevues individuelles avec les principaux acteurs du transport collectif et des sondages auprès des employeurs du territoire, un rapport final a été déposé en octobre 2021 à la table territoriale en transport. Parmi les constats, on note les importantes disparités entre les services de transport collectif et adapté offerts sur le territoire de la CMM et ceux situés à l'extérieur. De plus, l'avènement de grands projets structurants, comme la construction d'un hôpital régional avec plus de 3 000 employés et la mise en service d'une station du REM à Sainte-Anne-de-Bellevue, viendront augmenter l'attractivité du territoire, et conséquemment, le nombre de déplacements quotidiens des citoyennes et citoyens, de plus en plus nombreux sur le territoire.

L'étude inclut un plan de mise en œuvre identifiant des actions prioritaires afin de se doter d'une vision commune et de permettre un meilleur accès au transport collectif et au transport adapté aux citoyennes et citoyens du territoire. Le conseil de la MRC discutera de ses actions dès le début 2022.

CRISE DU LOGEMENT

Mise en contexte

Depuis le début de la pandémie, le prix d'achat des habitations a connu des sommets jamais vus pour la région métropolitaine puisque le prix médian d'achat des maisons unifamiliales a augmenté de 100,000 \$. Pour Vaudreuil-Soulanges, c'est 38 % d'augmentation pour un prix médian de 459,000 \$ en 2021.

Les augmentations se reflètent également dans les coûts des loyers pour une hausse de 11 % pour le Grand Montréal. Une des causes de ce phénomène est le faible taux d'inoccupation se situant à 0,7 % pour la couronne Sud de Montréal en 2020, soit un loyer mensuel moyen de 972 \$ pour les logements inoccupés de deux chambres à coucher.

L'actuelle pénurie de main d'œuvre de notre région est également exacerbée par la crise du logement. Des entreprises comme Fleury Michon de Rigaud et Amazon à Coteau-du-Lac, sont actuellement contraintes d'offrir le déplacement de leur main d'œuvre depuis Montréal à l'aide de navettes privées.

La pandémie de COVID-19 a fait en sorte que l'Office régional d'habitation de Vaudreuil-Soulanges (ORHVS) a reçu depuis novembre 2020 de nombreuses demandes de logements à prix modique. La pandémie a ainsi révélé un urgent besoin pour l'ORHVS et les organismes communautaires de fournir de l'hébergement tant permanent que temporaire à des personnes de moins de 60 ans, tant pour les personnes seules que pour les couples, des aînés et des familles de tailles diverses de Vaudreuil-Soulanges.

Le territoire comporte plusieurs ressources communautaires mais elles peinent à trouver des logements de transition pour les citoyens vivant des problématiques d'itinérance, de violence familiale ou des problèmes de santé mentale. Malheureusement, l'ORHVS ne compte actuellement aucun logement supervisé pour les gens ayant des besoins particuliers.

Enjeux

À l'initiative du CISSS de la Montérégie-Ouest, une étude sur le logement social et abordable en Montérégie-Ouest a été réalisée en 2019-2020 signalant l'urgence et l'importance de construire rapidement des logements sociaux et abordables dans Vaudreuil-Soulanges.

En incluant les logements sociaux gérés par des OBNL et des Coopératives d'habitation, notre territoire dispose de 806 unités, ce qui correspond à 14 logements abordables par 1000 ménages pour la MRCVS. En comparaison, la Montérégie-Ouest se trouve à 21 logements abordables par 1000 ménages, c'est donc dire que la MRCVS est en déficit de sept logements abordables par 1000 ménages.

L'ensemble du Québec, lui, se trouve à 44 logements abordables par 1 000 habitants, c'est donc dire que la MRCVS est en déficit de 30 logements abordables par 1 000 ménages. Par conséquent, la construction de 403 unités de logements abordables est nécessaire pour rattraper la moyenne de la Montérégie-Ouest et de 1 727 logements abordables pour rattraper la moyenne Québécoise.

En septembre dernier, la table territoriale de développement social durable de la MRC a proposé la mise en place d'un sous-comité intersectoriel afin d'aborder les questions de logements et d'hébergement de transition dont la population de Vaudreuil-Soulanges a grand besoin.

Afin de répondre à ces importants besoins de logements, l'ORHVS se positionne pour la création d'un OBNL régional qui effectuera la construction et la gestion de nouvelles unités de logements sociaux et abordables.